

Mardi 10 janvier 2012

référence :

**Monsieur Luc Chatel**  
Ministre de l'éducation, de la  
jeunesse et de la vie associative  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

L'ARF tient à vous alerter sur les conditions de la rentrée scolaire 2012, telles que vos services sont en train de l'organiser. Pour septembre 2012, sans compter les moyens jusque là consacrés aux stages des candidats aux concours de l'enseignement et aux personnels non-enseignants, ce sont en effet 5 500 emplois d'enseignants qui vont disparaître dans le second degré et ce, dans toutes les académies, à une exception près. Après des années de coupes claires dans les effectifs de personnels, après une rentrée 2011 critique, les premières informations qui parviennent aux Régions montrent que les lycées, sacrifiés sur l'autel d'une vision strictement comptable de l'éducation, vont payer un lourd tribut à cette réduction drastique des moyens consacrés à l'enseignement.

A plus d'un titre, ces suppressions méthodiques d'emplois par votre ministère, année après année, sont inacceptables. D'une part, au regard des investissements des Régions dans les lycées généraux et technologiques (LEGT) et les lycées professionnels (LP), qui vont largement au-delà des compétences qui leur ont été fixées par la loi, avec des actions menées en matière de manuels scolaires et d'équipements des lycéens, d'accès au numérique, à la culture, au sport, d'éducation à la citoyenneté, d'aide sociale, etc. Comment en effet programmer sur le moyen et le long terme des investissements qui conditionnent la réussite des élèves (construction, aménagement et rénovation des établissements, équipements en matériels des ateliers et laboratoires, installations et équipements informatiques, restauration scolaire, hébergement...) si, d'une année sur l'autre, des sections et des formations sont fermées, parfois certains lycées, réduisant à néant les efforts entrepris par les collectivités locales et débouchant sur un gâchis financier incompréhensible à l'heure où les ressources publiques sont dans une situation on ne peut plus inquiétante. Comment construire une chaîne cohérente entre formation, orientation, développement économique et emploi sur un territoire si elle est ainsi à la merci de décisions ponctuelles mais dramatiques pour l'accès à la qualification des jeunes ?

Ces décisions vont, de plus, conduire à la poursuite de la dégradation des conditions d'étude des lycéens et des conditions de travail des personnels : fermetures de certaines formations, suppressions de postes de remplaçants, augmentation du nombre d'élèves par classe, diminution du nombre d'options proposées et de cours en petits groupes... A terme donc, les classes seront plus chargées, certains enseignements seront délivrés dans des établissements plus éloignés, les remplacements seront encore moins bien assurés, l'encadrement adulte sera affaibli. Même les horaires officiels obligatoires, inscrits dans les textes, risquent d'être de moins en moins respectés. Tout cela ne pourra conduire qu'à une détérioration des conditions qui doivent garantir une vie scolaire de qualité et permettre la réussite des lycéens.

Les LP et les sections de techniciens supérieurs semblent les plus menacés mais les LEGT seront aussi touchés. Au final, il est à craindre que ce soit, d'une part, les territoires les plus fragiles, d'autre part, les élèves et les familles les plus défavorisés qui souffriront le plus de ces décisions injustes.

.../...

Par ailleurs, les Régions sont tout particulièrement inquiètes pour les formations industrielles. Les Régions sont prêtes à prendre toute leur part dans l'effort national et elles le montrent, rentrée après rentrée, par leurs investissements dans les équipements nécessaires aux formations technologiques et professionnelles. Alors, à l'heure où notre pays a plus que jamais besoin de conforter sa politique industrielle, comment accepter ainsi de détruire l'outil de formation des forces vives de notre économie ?

Certes, les prévisions d'effectifs font état, pour la rentrée 2012 d'une très légère baisse des effectifs dans le second degré (-0,22%), mais vous savez comme nous que, sous l'effet de l'augmentation de la natalité à la fin des années 1990 et du début des années 2000, un rebond démographique touche actuellement les collèges, avant d'être prochainement attendu dans les lycées. A terme, vos services formulent même l'hypothèse de dizaines de milliers de lycéens supplémentaires pour les 15 années à venir, compte tenu de ces évolutions de la courbe des naissances. Ces chiffres montrent, en toute évidence, que le ministère s'en tient actuellement à une politique à courte vue, qui débouchera inéluctablement à moyen terme sur des décisions de « stop and go », forcément néfastes pour un service public d'éducation par essence inscrit dans la longue durée.

De plus, alors que les opérations dites de « carte scolaire » sont visiblement avancées par rapport à l'année passée, nombre de Régions n'ont pas été associées aux propositions élaborées par les rectorats et certaines à peine informées. Comment, dans ces conditions, construire une offre de formation cohérente, associant par exemple les ressources offertes par les CFA aux places ouvertes dans les lycées ? Comment procéder à des adaptations en matière de locaux et d'équipements dans des délais contraints et dans le cadre de budgets déjà votés ? Au-delà du manque élémentaire de considération pour les acteurs de l'éducation, cette réduction du dialogue est d'autant plus inadmissible qu'elle survient la première année de mise en œuvre du CPRDF, dont la principale innovation résidait dans la notion de contrat, avec des droits et des devoirs pour chacun des signataires et la notion du respect des engagements communs qu'elle impliquait. Il n'est pas acceptable que, l'encre de la signature du contrat à peine sèche, le ministère en charge de l'éducation nationale décide de faire comme bon lui semble.

En conséquence, l'ARF vous demande de procéder à un réexamen de décisions qui ne peuvent que dégrader les conditions de travail et de réussite des lycéens à la prochaine rentrée scolaire. Elle rappelle son opposition à la politique du fait accompli et son souhait d'une concertation en amont, dans toutes les académies, sur des décisions qui engagent, de fait, toutes les parties prenantes de l'offre de formation en région. A cette fin, l'ARF vous invite à rappeler aux recteurs les conditions d'un nécessaire dialogue avec les Régions pour la préparation de la prochaine rentrée.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Alain ROUSSET  
Président de l'ARF

François BONNEAU  
Président de la commission Éducation de l'ARF